

EXCLUSIF : L'EXÉCUTIF DONNE UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR À LA DÉCONCENTRATION RH ET BUDGÉTAIRE

Acteurs publics s'est procuré une circulaire du Premier ministre, Jean Castex, où celui-ci détaille les nouvelles mesures de déconcentration promises lors du CITP du 5 février dernier. Les services déconcentrés disposeront notamment de "marges de manœuvre renforcées" pour recruter leurs agents. L'exécutif veut aussi "donner un nouvel élan" à la mobilité. Passage en revue des changements envisagés.



Christophe ARCHAMBAULT / AFP

Accélérer le mouvement de déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines (RH) pour "renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires", notamment au regard des enseignements de la crise sanitaire. C'est le souhait qu'avait exprimé le gouvernement Castex lors du cinquième Comité interministériel de la transformation publique (CITP), organisé le 5 février dernier. Une ambition dont les modalités devaient encore être précisées, ce qui est désormais chose faite, avec une circulaire que le Premier ministre, Jean Castex, vient d'adresser aux ministres et aux préfets et qu'*Acteurs publics* s'est procurée [\[cliquez ici pour la consulter\]](#).

"L'échelon départemental a besoin de davantage de marges de manœuvre", explique le chef du gouvernement dans ce document daté du mercredi 10 mars, en soulignant que des "assouplissements" ont déjà été mis en œuvre depuis le début du quinquennat. Mais, ajoute Jean Castex, "nous devons désormais aller plus loin en amorçant une refonte profonde des relations entre les administrations centrales et les administrations déconcentrées, en donnant à ces dernières les marges de manœuvre dont elles ont besoin".

Responsabilisation budgétaire

La première partie de sa circulaire porte sur les nouvelles marges de manœuvre dont les services déconcentrés de l'État *"disposeront dès cette année"* en matière de gestion budgétaire. Un *"cadre budgétaire modernisé et simplifié"* qui *"se traduira rapidement par de profonds changements de pratiques permettant d'introduire de réelles latitudes en matière de pilotage des crédits et emplois"*, développe le Premier ministre dans cette première partie très technique. Questions budgétaires oblige.

Elle donne en particulier aux acteurs déconcentrés une plus grande *"visibilité"*, le tout dans une logique de *"responsabilisation accrue"* des gestionnaires, comme les dispositifs qui ont pu récemment être instaurés au sein des administrations centrales.

À noter que tout ne semble pas encore fixé à ce propos puisque Jean Castex demande notamment à ses ministres des propositions de déconcentration de crédits d'intervention et d'investissement pour une mise en œuvre en 2022. Dans une logique de déconcentration de la gestion des crédits, il demande aussi à Bercy de lui proposer une simplification de la maquette budgétaire pour *"mieux prendre en compte la réforme de l'organisation territoriale de l'État"* et *"adapter la structure budgétaire à la définition stratégique de la politique déployée mais aussi à la réalité administrative de sa mise en œuvre au plan local"*. Une nouvelle maquette qui devrait être arrêtée par la prochaine loi de finances.

Recrutements directs de contractuels

La deuxième partie de la circulaire vise à donner aux autorités déconcentrées les *"moyens d'une réelle stratégie en matière de ressources humaines"* de manière à *"améliorer le recrutement"*, *"favoriser la mobilité et l'attractivité"*, mais aussi pour *"gérer les carrières au plus près des agents"*.

Dans les prochains mois, l'échelon départemental de l'État disposera ainsi de compétences renforcées notamment pour recruter ses agents. Pour les fonctionnaires, explique la circulaire, *"le choix d'une candidature ne devra pas être entravé par l'appartenance à un périmètre ministériel ou par des considérations liées à la gestion des emplois au sein des programmes budgétaires"*. Désormais, les autorités déconcentrées pourront par ailleurs *"procéder directement à des recrutements"* de contractuels, sans que cela passe nécessairement par leurs administrations centrales.

Jean Castex revient également sur la création, au niveau déconcentré, du statut d'expert de haut niveau ou de directeur de projet. Un statut qui n'existe qu'au niveau central actuellement. *"La conduite des politiques publiques sur le territoire nécessite la mobilisation de compétences techniques spécifiques et de haut niveau"*, explique le chef du gouvernement. De tels responsables pourront ainsi être nommés auprès des préfets *"pour les appuyer dans la déclinaison de projets de territoire à fort enjeux"*. Les préfets doivent adresser *"leurs premières propositions"* d'ici la fin avril. Entre 15 et 20 experts ou directeurs de projets devraient ensuite être désignés par le gouvernement *"dès la fin du mois de mai"*.

Favoriser les mobilités

Le gouvernement entend en outre *"donner un nouvel élan à la mobilité interministérielle"* et *"garantir l'attractivité de chaque territoire"*. La mobilité des agents, souligne ainsi Jean Castex, *"doit être améliorée sur un même bassin d'emploi, qu'il s'agisse de mobilité interministérielle ou entre les trois versants de la fonction publique"*.

À cet effet, le niveau de régime indemnitaire précédemment détenu par un agent souhaitant effectuer une mobilité *"sera garanti"*. Un dispositif de *"garantie mobilité"* qui sera mis en place progressivement d'ici 2022, mais qui doit encore être précisé par décret. Notamment en ce qui concerne les modalités de prise en charge financière de cette garantie par le ministère d'origine.

Cartographie des territoires peu attractifs

Par ailleurs, pour *"lutter contre le déficit d'attractivité de certains territoires"*, le gouvernement va établir d'ici le mois de juillet une *"cartographie des zones géographiques souffrant d'une moindre*

capacité structurelle à attirer et à conserver les compétences nécessaires à l'exercice des missions de l'État".

Sur la base de cet état des lieux, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques devra proposer d'ici septembre au Premier ministre une *"stratégie afin de parvenir à favoriser le recrutement, fidéliser les compétences et encourager la mobilité des agents"*. Jean Castex promet que des expérimentations seront ensuite lancées *"avant la fin de l'année"* dans 2 territoires, l'un présentant des caractéristiques urbaines et l'autre des caractéristiques rurales. À noter que la circulaire prévoit aussi de déconcentrer des décisions d'avancement pour certains grades ou des décisions de sanction disciplinaire.

par **Bastien Scordia**